

Mémoire concernant le
Projet d'aménagement hydroélectrique
sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

Présenté au

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

par Alex Stoian, ing.
60 Berlioz app. 504
Verdun (Québec) H3E 1M4
(514) 761-5945

Le 14 février 2013

Mémoire concernant le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

Mon intérêt à ce projet, faisant l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale et qui se trouve maintenant dans la phase des audiences publiques devant le BAPE, réside dans ma longue implication dans le domaine des projets hydroélectriques.

En effet, j'ai une expérience de plus de 50 ans dans ce domaine qui me tient à cœur et dans lequel je continue de m'impliquer (voir mon mémoire DM12 envoyé en 2012 aux audiences publiques concernant le projet Val-Jalbert). De plus, j'ai collaboré en 2002 à la préparation d'un document répondant à un appel d'offres de l'Hydro-Québec pour un aménagement hydroélectrique au même site que le projet faisant l'objet des audiences publiques qui se déroulent présentement.

Les deux projets ont une problématique semblable mais l'approche des Promoteurs, à mon avis, est différente:

- À Val-Jalbert, qui a reçu en décembre 2012 l'approbation ministérielle, le caractère du site historique et patrimonial unique au Québec va être gâché d'une façon permanente même s'il y avait la possibilité de le préserver en choisissant un agencement de la centrale en dehors des limites du village historique. Je signalais aussi dans mon mémoire DM12 citée plus haut un certain nombre d'erreurs de conception.

- Au projet de Saint-Joachim par contre, j'ai constaté une amélioration du concept de 2002 tant du point de vue hydraulique que visuel, avec un débit touristique adéquat qui permet de maintenir la beauté de la chute et assure une mise en valeur intégrée du potentiel. Un gros travail a été accompli pour établir l'inventaire complet des enjeux environnementaux et des mesures correspondantes de mitigation.

Dans les limites de temps extrêmement serrées causées par les conditions sans précédent dans lesquelles se déroulent les audiences suite au communiqué de presse du MRN du 5 février, j'ai consulté quand même rapidement le document CR3.1 de Fondation Rivières qui contient des critiques au projet ainsi que les réponses du Promoteur contenues dans les "Informations complémentaires (DA6)" qui me semblent remettre les pendules à l'heure dans la majorité des cas.

J'aimerais apporter tout mon soutien au projet de Saint-Joachim et je n'ai aucun doute que, dans des conditions normales, il mérite de passer avec succès l'étape suivante et finale des audiences.

Je déplore par contre sa présence sur la récente liste des annulations de projet du MRN et ses conséquences, car le journal Le Soleil mentionne que 7 millions \$ doivent être payés en compensation pour les dépenses encourues et vont grever les économies de l'Hydro Québec avancé par le communiqué de presse. Le journal mentionne que cette annulation cause aussi un trou de 15% dans le budget annuel de la municipalité de Saint-Joachim.

Au sujet de ces annulations, j'ai lu récemment l'opinion de M. Gaétan Lafrance, professeur honoraire à l'INRS-EMT, spécialiste en énergie*.

Il fait ressortir dans son article que la décision du ministère a été prise en se basant seulement sur deux arguments: le manque de rentabilité et l'inutilité de génération supplémentaire dans un contexte de surplus dans le réseau. Or, d'après lui, trois éléments ont été oubliés dont le premier est que les petits projets d'énergie renouvelable et les projets émergents ne doivent pas être jugés à court terme. Le deuxième est que l'analyse coûts/bénéfices doit porter sur toute la durée de vie du mode de génération et enfin que le coût moyen horaire n'est pas une référence dans une comparaison de ce genre.

Donc, ce spécialiste met en évidence la faiblesse de l'argumentation incomplète utilisée par le MRN dans son processus décisionnel et c'est regrettable qu'il ait pu justifier l'annulation du programme des petites centrales hydroélectriques.

De plus, c'est regrettable que la publication de la décision d'annuler les projets des 6 centrales se soit faite pendant le déroulement des audiences publiques en cours, ce qui jette une lumière défavorable sur la validité du résultat des audiences.

Alex Stoian, ing.

*Gaétan Lafrance : « Le piège du court-terme », La Presse, 7 février 2013.

FIN DU DOCUMENT